

grève, au milieu de Nos nombreuses angoisses et tribulations, de pouvoir élever aux honneurs des autels ces illustres héros et véritables champions de la foi. Et nous espérons que, admis dans la glorieuse phalange des bienheureux, ils seront au ciel nos médiateurs et nos intercesseurs auprès de Dieu, pour que la guerre atroce faite aujourd'hui à l'Eglise prenne fin, pour que les conseils des impies soient mis à néant, que les ennemis soient humiliés et confondus, et pour que des jours de tranquillité et de paix luisent de nouveau sur l'Eglise. ”

Après avoir donné sa bénédiction apostolique, Sa Sainteté a admis au baiser du pied les postulants et avocats de la cause, et beaucoup d'autres ecclésiastiques indigènes et étrangers présents à la promulgation, à laquelle assistait aussi S. Em. le cardinal Lavignani.

Toutes les puissances viennent de recevoir du Saint-Siège un *memorandum* faisant un solennel appel en faveur de la croisade antiesclavagiste et demandant aux puissances de se concerter pour seconder l'action et les progrès d'une œuvre aussi éminemment civilisatrice. Dans ce but, il leur est proposé de tenir un congrès international, où l'œuvre à poursuivre serait étudiée sous toutes ses faces et où l'on s'appliquerait particulièrement à rechercher les moyens pratiques les plus capables de la faire réussir.

Le gouvernement sectaire de l'Italie, après avoir usurpé tant de biens ecclésiastiques, ou en les incamérant, ou en les assujettissant à conversion, ou en grevant d'énormes impôts les corps ecclésiastiques, veut consommer une nouvelle spoliation.

Les confréries ou associations laïques ayant pour but de favoriser la piété, de concourir à la splendeur du culte et d'exercer la charité chrétienne, sont nombreuses en Italie, surtout dans les provinces du Midi, dans les anciens Etats de l'Eglise et notamment à Rome.

Il y a quelques années, le gouvernement avait institué une commission chargée d'élaborer un projet de loi sur les biens des paroisses et des œuvres pies laïques, sous prétexte d'en réorganiser l'administration, mais en réalité, pour aboutir à les confisquer. Les divers projets présentés par cette commission n'ont pas été trouvés assez radicaux.

M. Crispi vient de proposer des mesures de police qui mettent les biens de confréries purement et simplement à la merci des délégués du pouvoir.

Le roi Humbert d'Italie aurait voulu marier son fils avec la princesse Clémentine, fille du roi des Belges. La reine de Por-